

A M B A S S A D E D U T O G O
Mission Permanente auprès de
l'Office des Nations Unies,
de l'Organisation Mondiale du Commerce
et des autres Organisations Internationales
à Genève



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

34^{ème} Session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 10 de l'ordre du jour :

Assistance technique et renforcement des capacités

Dialogue individuel sur le rapport de l'Expert Indépendant sur la situation des droits de l'homme en République du Mali

Déclaration de S.E.M **Yackoley K. JOHNSON**, Ambassadeur,
Représentant permanent du Togo auprès de l'Office des Nations
Unies à Genève

Genève, 21 mars 2017

12 h 00 - 15 h 00

Monsieur le Président,

La délégation togolaise remercie l'Expert Indépendant sur la situation des droits de l'homme en République du Mali pour la qualité de son rapport qui souligne les nombreux défis auxquels fait face le Mali, en matière de droits de l'homme, du fait notamment de la situation sécuritaire.

Elle note avec satisfaction les diverses recommandations formulées par l'Expert Indépendant eu égard aux différents problèmes des droits de l'homme évoqués.

La délégation Togolaise apprécie hautement l'attitude des Autorités maliennes pour avoir facilité le séjour de l'Expert Indépendant dans le pays ainsi que son accès à tous les responsables nationaux qu'il a demandé à rencontrer dans le cadre de sa mission.

Le Togo salue les progrès réalisés par le Gouvernement malien en matière de promotion et de protection des droits de l'homme qui se traduisent entre autres, par l'établissement d'un mécanisme d'échange d'information entre la Direction de la Division des Droits de l'Homme et de la Protection et le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, l'adoption d'une politique nationale des droits de l'homme, la création d'une Commission Nationale des Droits l'Homme chargée de jouer le rôle de conseiller auprès du Gouvernement en la matière.

La délégation togolaise se réjouit du projet de mise en place d'un fonds judiciaire de la Division des Droits de l'Homme visant à aider les victimes des violations des droits de l'homme et de crimes graves liés à la situation des conflits armés.

Monsieur le Président,

En dépit des efforts accomplis, l'insécurité généralisée notamment dans les localités du Nord Mali constitue un handicap sérieux pour l'exercice de la justice favorisant ainsi l'impunité et rendant par conséquent vulnérable la population. Des efforts sont donc nécessaires pour rapprocher la justice des justiciables et accélérer les procédures judiciaires dans l'intérêt de la population.

Le Togo ne peut qu'encourager les autorités maliennes à prendre des dispositions idoines en ce sens, autant que faire se peut, et invite la Communauté internationale à apporter son soutien au Mali pour lui permettre de relever les différents défis auxquels il fait face actuellement pour garantir à ses citoyens la pleine jouissance des droits de l'homme.

Je vous remercie.